OMEGA RECRUTEMENT (logo test)

Conditions générales de vente – Formation

OMEGA RECRUTEMENT – Version 1 – en vigueur au 17/11/2026

OMEGA RECRUTEMENT est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 3 000 €, dont le siège social est situé 2 Chemin de Batet, 42680 Saint-Marcellin-en-Forez. Elle est immatriculée au RCS de Saint-Étienne sous le n° 105 051 148 (SIREN 105051148, SIRET 105 051 148 00010). Numéro de TVA intracommunautaire : FR68105051148. Elle est représentée par Dorine Planet, Présidente.

Elle a déclaré son activité de formation sous le n° 84420505942 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

OMEGA RECRUTEMENT est un organisme de formation certifié Qualiopi – certificat n°873166 (Apave Certification), valable du 03/11/2026 au 02/11/2029. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

Contact : 06 01 30 36 66 – Omega.recrutement.fr@gmail.com – https://www.facebook.com/p/Omega-Recrutement-61588815314117/

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent exclusivement aux prestations de formation professionnelle réalisées par OMEGA RECRUTEMENT. Les prestations de recrutement font l'objet de conditions générales distinctes.

Les sessions de formation se déroulent dans les locaux du Client ou dans une salle louée pour la circonstance. OMEGA RECRUTEMENT n'accueille pas les stagiaires à son siège social.

Article 1 – Objet et définitions

Les présentes CGV régissent l'ensemble des prestations de formation réalisées par OMEGA RECRUTEMENT, en inter-entreprises ou en intra-entreprise. Dans les présentes :

- « Client » : la personne morale ou le professionnel qui commande la formation ;
- « Stagiaire » : la personne qui suit la formation ;
- « Particulier » : la personne physique qui s'inscrit à titre individuel et à ses frais ;
- « OPCO » : l'opérateur de compétences qui finance tout ou partie de la formation.

Article 2 – Documents contractuels et ordre de priorité

Le contrat est formé des documents suivants, qui prévalent dans cet ordre en cas de contradiction :

- la convention de formation (ou le contrat de formation pour les Particuliers) et ses annexes (programme, règlement intérieur, les présentes CGV) ;
- les présentes CGV ;
- le cas échéant, la fiche de renseignement client.

Les présentes CGV sont annexées à la convention de formation, dont elles font partie intégrante. Un exemplaire est remis au Client et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse Omega.recrutement.fr@gmail.com. En signant la convention, le Client reconnaît avoir pu en prendre connaissance préalablement et les accepter sans réserve. Les autres échanges (courriels, supports commerciaux) n'ont pas de valeur contractuelle. Toute condition générale d'achat du Client est inopposable à OMEGA RECRUTEMENT, sauf acceptation écrite de sa part.

Article 3 – Inscription

La convention de formation est adressée au Client par courriel. Elle peut être signée au moyen d'une solution de signature électronique ; la date et l'heure enregistrées par le prestataire de signature font alors foi.

L'inscription devient ferme à la date de signature de la convention par le Client. Les places sont attribuées par ordre de signature.

L'invitation à signer est valable 10 jours calendaires à compter de son envoi. Passé ce délai, OMEGA RECRUTEMENT peut retirer sa proposition ou la soumettre à de nouvelles conditions, notamment de date ou de disponibilité. Si la convention n'est pas signée 8 jours avant la session, OMEGA RECRUTEMENT peut ne pas maintenir l'inscription.

Lorsque le Client ne peut pas recourir à la signature électronique, la convention peut être signée sur support papier et retournée par courriel ou par voie postale. L'inscription devient alors ferme à la date de réception par OMEGA RECRUTEMENT de l'exemplaire signé.

OMEGA RECRUTEMENT réalise une étude de faisabilité sur la base des informations communiquées par le Client. Elle peut refuser une demande si les conditions de réalisation ne sont pas réunies et oriente alors le Client vers une solution adaptée.

Le Client s'engage à n'inscrire que des Stagiaires remplissant les prérequis indiqués dans le programme. OMEGA RECRUTEMENT peut refuser l'accès à la formation à un Stagiaire qui ne les remplit pas ; l'article 9 s'applique alors.

Article 4 – Droit de rétractation

4.1 Clients professionnels

Les conventions conclues avec un Client professionnel ne comportent pas de droit de rétractation, sous réserve de l'article 4.3.

4.2 Particuliers

Le Particulier dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat (article L6353-5 du Code du travail). Il l'exerce par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai. Au-delà, l'acompte versé avant la formation ne peut excéder 30 % du prix convenu (article L6353-6 du Code du travail).

4.3 Contrats conclus hors établissement ou à distance

Lorsque les dispositions du Code de la consommation s'appliquent (articles L221-3 et L221-18 et suivants), le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Il peut utiliser le formulaire figurant en annexe ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté.

Article 5 – Convocation, déroulement et accessibilité

Les formations se déroulent dans les locaux du Client ou dans une salle mise à disposition ou louée pour la session. Le siège social, situé 2 Chemin de Batet, 42680 Saint-Marcellin-en-Forez, est l'adresse de l'organisme ; les stagiaires n'y sont pas accueillis.

Inter-entreprises. OMEGA RECRUTEMENT adresse la convocation au Client et aux Stagiaires au moins 10 jours ouvrés avant la session. Elle précise les dates, horaires, lieu et modalités pratiques.

Intra-entreprise. Le Client convoque lui-même ses Stagiaires, sauf demande contraire accompagnée de leurs coordonnées complètes. Il met à disposition les locaux, équipements et matériels nécessaires aux mises en situation pratiques, conformes aux règles d'hygiène et de sécurité applicables. L'absence de ces moyens le jour de la session, empêchant sa réalisation, est traitée comme une annulation par le Client au sens de l'article 9.

Les contenus peuvent être actualisés selon l'évolution de la réglementation et des connaissances, sans modification des objectifs pédagogiques.

Accessibilité. Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, après étude des besoins avec la référente handicap : Dorine Planet – 06 01 30 36 66 – Omega.recrutement.fr@gmail.com.

Article 6 – Prix

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes (HT), dans le devis et la convention. La TVA au taux en vigueur de 20 % est applicable. Le montant de la TVA et le total TTC sont précisés sur le devis, la convention et la facture.

Sauf mention contraire au devis, le prix comprend les frais pédagogiques, administratifs et de déplacement du formateur.

Article 7 – Financement par un OPCO

7.1 Responsabilité de la demande

Le Client est seul responsable de sa demande de prise en charge. Il la dépose au plus tard 15 jours avant le début de la formation et transmet l'accord à OMEGA RECRUTEMENT dès sa réception. OMEGA RECRUTEMENT peut l'assister dans ces démarches, sans que cette assistance ne lui transfère la responsabilité de la demande.

7.2 Subrogation

Lorsque l'accord prévoit un paiement direct, OMEGA RECRUTEMENT facture l'OPCO pour la part prise en charge. Seules les heures réellement réalisées, justifiées par les feuilles d'émargement, lui sont facturées.

7.3 Absence d'accord avant la session

Si l'accord n'est pas transmis 5 jours ouvrés avant la session, OMEGA RECRUTEMENT peut reporter la session. Si elle est maintenue à la demande du Client, celui-ci s'engage à régler le prix en cas de refus ou de prise en charge partielle.

7.4 Sommes non réglées par l'OPCO

Le Client reste redevable de toute somme non réglée par l'OPCO pour une cause qui lui est imputable : dépôt tardif ou incomplet, pièce non transmise, absence ou départ anticipé d'un Stagiaire. Les sommes non réglées pour une cause imputable à OMEGA RECRUTEMENT restent à sa charge.

7.5 Reste à charge

OMEGA RECRUTEMENT renonce à facturer au Client le reste à charge résultant du plafond de prise en charge de l'OPCO, à condition que le Client respecte ses obligations prévues aux articles 7.1 et 7.4. En cas de manquement à l'une de ces obligations, le reste à charge est facturé au Client en totalité. Cette renonciation ne s'étend pas aux indemnités de dédit prévues à l'article 9.

7.6 Refus de l'OPCO

Si l'OPCO refuse la prise en charge avant la session pour un motif non imputable au Client, la convention est résolue sans frais pour les parties.

Article 8 – Facturation et paiement

Une facture est émise à l'issue de la formation. Sauf mention contraire sur le devis ou la convention, elle est payable à 30 jours à réception, par virement bancaire, sans escompte. Pour les Particuliers, l'article 4.2 s'applique.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel préalable (article L441-10 du Code de commerce), des pénalités au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire peut être réclamée sur justificatifs lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs. Ces pénalités et indemnités ne s'appliquent pas aux Particuliers.

En cas d'impayé, OMEGA RECRUTEMENT peut suspendre les sessions à venir du Client jusqu'à complet règlement.

Article 9 – Annulation, report et absence du fait du Client

9.1 Barème

Toute annulation ou tout report demandé par écrit par le Client donne lieu à une indemnité de dédit calculée comme suit :

- plus de 15 jours calendaires avant le début de la session : aucune indemnité ;
- entre 15 et 8 jours calendaires avant le début de la session : 30 % du prix ;
- moins de 8 jours calendaires avant le début de la session, ou absence non justifiée le jour de la session : 100 % du prix.

9.2 Motif légitime

Aucune indemnité n'est due lorsque l'absence est justifiée par un motif légitime : maladie ou accident sur justificatif, décès d'un proche, ou cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

9.3 Remplacement d'un Stagiaire

Le Client peut remplacer un Stagiaire sans frais jusqu'à la veille de la session, à condition que le remplaçant remplisse les prérequis. Aucun remplacement n'est possible une fois la formation commencée.

9.4 Formation interrompue

En cas d'interruption, les heures réalisées sont facturées au titre de la formation. Les heures non réalisées sans motif légitime donnent lieu à l'indemnité de dédit.

9.5 Nature de l'indemnité de dédit

L'indemnité de dédit ne constitue pas une dépense de formation. Elle fait l'objet d'une facture distincte adressée au Client. Elle ne peut être ni facturée à l'OPCO, ni imputée sur une obligation de formation.

Article 10 – Annulation ou report du fait d'OMEGA RECRUTEMENT

OMEGA RECRUTEMENT peut reporter ou annuler une session en cas de force majeure, d'indisponibilité imprévue du formateur ou, en inter-entreprises uniquement, de nombre insuffisant de participants. Dans ce dernier cas, elle prévient le Client au moins 5 jours ouvrés à l'avance.

Le Client choisit alors entre une nouvelle date et le remboursement intégral des sommes déjà versées. Aucune autre indemnité n'est due.

Article 11 – Sous-traitance

OMEGA RECRUTEMENT peut confier tout ou partie d'une action de formation à un formateur ou à un organisme partenaire présentant les garanties professionnelles requises. Elle en informe le Client et demeure seule responsable envers lui de la bonne exécution de la prestation.

Article 12 – Documents de fin de formation et habilitations

À l'issue de la formation, OMEGA RECRUTEMENT remet un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis (article L6353-1 du Code du travail).

Les formations incendie proposées par OMEGA RECRUTEMENT (équipier de première intervention, évacuation, manipulation d'extincteurs) préparent le Stagiaire à ces missions. OMEGA RECRUTEMENT remet une attestation et un avis ; l'habilitation éventuelle est délivrée par l'employeur, sous sa seule responsabilité.

À l'issue d'une formation en hygiène alimentaire, OMEGA RECRUTEMENT remet une attestation de fin de formation.

Article 13 – Responsabilité et assurances

OMEGA RECRUTEMENT est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Le Client demeure l'employeur de ses Stagiaires pendant la formation et reste responsable de ses locaux, matériels et équipements. Les Stagiaires respectent le règlement intérieur d'OMEGA RECRUTEMENT ainsi que les consignes de sécurité du site d'accueil.

Sauf en cas de dommage corporel, de faute lourde ou dolosive, la responsabilité d'OMEGA RECRUTEMENT envers un Client professionnel est limitée au prix de la prestation concernée.

Article 14 – Propriété intellectuelle

Les programmes, supports, méthodes et outils pédagogiques sont la propriété exclusive d'OMEGA RECRUTEMENT. Le Client et les Stagiaires en disposent pour un usage strictement interne et personnel. Sans accord écrit préalable d'OMEGA RECRUTEMENT, il est interdit :

- de reproduire, adapter ou diffuser les programmes et supports ;
- de filmer, enregistrer ou photographier les sessions ;

• de publier tout ou partie d'une session, y compris sur les réseaux sociaux.

Cette interdiction s'applique au Client, aux Stagiaires et à tout intervenant. OMEGA RECRUTEMENT peut citer le Client comme référence commerciale, sauf opposition écrite de sa part.

Article 15 – Données personnelles

OMEGA RECRUTEMENT, responsable de traitement, traite les données personnelles du Client et des Stagiaires pour gérer les formations, respecter ses obligations légales et assurer le suivi administratif et financier. Ces données sont transmises uniquement aux formateurs, aux sous-traitants techniques, aux OPCO et aux autorités sur réquisition.

Aucune donnée n'est transmise à des tiers à des fins de prospection sans consentement préalable. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité, qu'elles exercent à l'adresse Omega.recrutement.fr@gmail.com. Elles peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le détail figure dans la politique de confidentialité, communiquée sur demande.

Article 16 – Droit à l'image

Aucune image ni voix d'un Stagiaire n'est captée ou utilisée sans son autorisation écrite, recueillie sur un formulaire distinct. Cette autorisation est facultative et révocable à tout moment. Un refus n'a aucune incidence sur la formation.

Article 17 – Réclamations

Toute réclamation est adressée par écrit à Omega.recrutement.fr@gmail.com. OMEGA RECRUTEMENT en accuse réception sous 5 jours ouvrés et apporte une réponse sous 30 jours.

Article 18 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable et peuvent recourir à une médiation, dont les frais sont partagés par moitié entre professionnels.

Le Particulier peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation après avoir adressé une réclamation écrite à OMEGA RECRUTEMENT.

À défaut de solution amiable dans un délai de 60 jours à compter de la réception de la réclamation écrite, et lorsque le Client a la qualité de commerçant, tout litige relève de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Saint-Étienne ou de la juridiction qui lui a succédé.

Article 19 – Dématérialisation et signature électronique

Les documents contractuels et pédagogiques sont remis sous format dématérialisé. La signature électronique a la même valeur probante qu'une signature manuscrite (articles 1366 et 1367 du Code civil).

Article 20 – Version applicable

La version des CGV applicable est celle en vigueur à la date de signature de la convention ou du contrat de formation.

Annexe – Formulaire de rétractation

(À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat, dans les cas prévus à l'article 4.)

À l'attention d'OMEGA RECRUTEMENT, 2 Chemin de Batet, 42680 Saint-Marcellin-en-Forez – Omega.recrutement.fr@gmail.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de formation ci-dessous :

Intitulé de la formation : ……

Commandée le (*) / signée le (*) : ……

Nom du (des) Client(s) ou Particulier : ……

Adresse : ……

Signature (uniquement en cas de notification sur papier) :

Date : ……

(*) Rayez la mention inutile.